

## C. La justice

### a) légal et légitime

1<sup>ère</sup> définition de la justice = rendre à chacun son dû. C'est le principe de la justice réparatrice.

Ex. : une infraction a été commise (un vol), celui qui a volé, reconnu coupable, devra réparation envers la victime : lui rendre le bien qu'il lui a pris, avec les intérêts.

Fondamentalement, la justice n'est pas punitive (il faut punir le coupable) mais réparatrice : le coupable doit réparer sa faute.

Ex. peine de mort qui s'appuie sur la justice punitive. Or, comment le coupable pourra réparer sa faute, une fois mort ?

Intérêt : la justice est comprise comme une norme. Il y a de l'injuste parce que l'injuste est jugé % une norme, la justice. Il n'y a d'infraction que parce l'action juste est déjà définie.

Pb. : comment comprendre cette norme qu'est la justice ? Pb de son effectivité réelle, de l'application des lois.

Le cadre légal = un cadre formel, un cadre général à l'intérieur duquel le magistrat, représentant de la justice, devra statuer. C'est à l'intérieur de ce cadre général qu'il faudra juger des cas particuliers, les juger justes ou injustes.

1<sup>er</sup> problème de la justice = % du général au particulier. Comment appliquer la généralité de la loi à des situations qui sont toujours particulières ?

Là, on rejoint le problème de la légitimité.

Ex. : pb de l'autodéfense. La loi générale punit toute violence et pourtant, si elles ne sont pas légales, il existe peut-être des violences légitimes.

La légitimité semble dépasser le seul cadre de la loi précisément parce que = le lieu d'application de la loi. C'est le point de jonction entre la loi générale et le fait.

C'est là également que se joue le problème de l'équité. Le magistrat n'a pas affaire à des idées générales mais à des faits particuliers. Ainsi, être juste ce n'est pas appliquer la loi à la lettre mais l'appliquer à des cas particuliers, de manière juste, cas suivant l'esprit de la loi.

Légalité = cadre général de la loi      Légitimité = justification de la loi

On peut ainsi revenir à notre pb général de la justice de la loi. Kant affirme que la loi a toujours quelque chose de rationnel. Mais, n'est-ce pas une pétition de principe (affirmer ce qui reste à démontrer) ?

Comment expliquer que des lois peuvent être illégitimes ? Est-ce qu'une loi, parce qu'elle est loi, est toujours juste ?

b) justice-force : la contradiction

C'est le problème que pose Pascal (Né à Clermont, en Auvergne le 19 juin 1623, mort à Paris en 1662. Mathématicien, physicien, théologien, philosophe, moraliste et fondateur de la prose classique en France) dans son article « justice-force ». Dans l'idéal, la justice doit réguler la force. Mais comment peut-on appliquer cet idéal ?

Pascal, dès la première phrase, marque la contradiction : « Justice-force » semblent antagonistes, opposées.

Justice = un principe moral. Force = un fait, quelque chose de déjà là

Def. « il est juste que ce qui est juste soit suivi »

Une tautologie (terme logique définissant un raisonnement circulaire. Ex. : le bon est bon : le vrai est vrai = toujours vrai) Pourquoi cette tautologie ? Parce que la justice doit être une norme cad un principe régissant toutes nos actions. Mais une norme doit-elle se définir par elle-même ?

2<sup>e</sup> définition : « il est nécessaire que ce qui est le plus fort soit suivi »

Il est juste que ce qui est juste soit suivi ; il est nécessaire que ce qui est fort soit suivi. La justice sans la force est impuissante la force sans la justice est tyrannique.

La justice sans force est contredite, parce qu'il y a toujours des méchants ; la force sans la justice est accusée. Il faut donc mettre ensemble la justice et la force et pour cela faire en sorte que ce qui est juste soit fort, ou que ce qui est fort soit juste.

La justice est sujette à dispute, la force est très reconnaissable et sans dispute. Ainsi on n'a pu donner la force à la justice, parce que la force a contredit la justice et a dit qu'elle était injuste, et a dit que c'était elle qui était juste. Et ainsi ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste [...]

PASCAL, Pensées (298-299).

N'implique pas un principe moral mais un fait. Ce n'est pas un devoir moral de suivre le plus fort mais une nécessité physique, un rapport de cause à effet.

Ex. : si on vous menace avec une arme pour vous prendre votre portefeuille, vous le donnez parce qu'il est plus fort que vous.

Pascal ainsi marque la contradiction : à un principe moral, la justice, s'oppose le fait de la force brute. Comment alors concilier la morale et la force ?

« La justice sans la force est impuissante ; la force sans la justice est tyrannique. »

**[pour S et ES A qui vous fait penser cette phrase ?]** Interprétation de Robespierre  
= la Terreur

Cf. : Robespierre, *Rapport sur les principes de morale qui doivent guider la Convention dans l'administration intérieure de la République*, « la vertu sans laquelle la terreur est funeste, la terreur sans laquelle la vertu est impuissante. »

Partant du constat selon lequel seuls les rapports de force, en dernière instance, règlent ou régulent l'action politique, imposer d'un coup une grande violence, comme une violence purgatoire, afin de faire cesser cet état de nature qui régit la société. Comment le citoyen peut-il devenir un bon citoyen ? En étant guidé par la morale et non pas l'instinct. D'où le lien foncier entre la terreur et la morale pour Robespierre. La terreur = le dispositif capable de connecter la vertu au pouvoir puisque la vertu sans le pouvoir est impuissante. La terreur n'est pas faite pour durer mais n'a de sens qu'en temps de révolution : révolution au sens propre. Rupture permettant d'établir un nouveau type de rapport entre individus : des rapports de force naturels aux rapports moraux entre citoyens dans un Etat de droit. Et seule la Terreur, frappant un grand coup, peut permettre cette rupture et cette révolution.

Or, et, par-delà cet exemple excessif, cela concerne finalement toute tentative de moralisation de la politique : puisque les masques se reforment perpétuellement, est-ce que, en voulant éradiquer la violence, cette politique n'est pas celle d'une violence perpétuelle ?

Avant Robespierre, Pascal traitera cette contradiction différemment : certes la justice comme idée pure et abstraite est impuissante. La force sans la justice cad sans aucune légitimité est tyrannique. Mais il faut maintenant travailler la notion de justice selon son double sens : la justice, avant d'être un cadre légal est peut-être avant tout légitimation, justification. C'est cela que Robespierre dissimule sous la terreur. Robespierre ne voit que l'idée pure de la justice ou plutôt il ne fait voir que la pureté de l'idée et en occulte l'aspect du fait. Mais ce que veut montrer Pascal = la justice est avant tout légitimation. Mais de quoi ?

Dans les faits, il y a toujours des « méchants ». Rappelez-vous, Robespierre voulait créer un véritable patriote. Mais cette entreprise non seulement est vouée à l'échec mais elle est en elle-même absurde parce qu'il y aura toujours des infractions. Dans la vie pratique il y aura toujours des écarts, des hommes injustes car on n'appartient pas à une cité d'anges mais d'hommes.

Cependant, la force seule sera accusée par la justice. La force ici est définie comme violence : elle est toujours l'expression d'un écart % la norme qu'est la justice.

Nous pouvons ainsi faire un tableau :

	Idéal	Fait
	Justice Norme	Force Ecart/ infraction
Séparées	Ineffective Ne peut pas s'appliquer	Jugée par la loi

Ainsi, comment rendre effective la justice et réduire l'écart/ l'infraction ?

Coup de force de Pascal = on pense en général que seule la justice en tant que norme, peut réduire le fait, rendre compte de l'écart. Mais « la justice est sujette à disputes » cad que personne ne s'entend sur sa définition.

Ex. frappant = dispute entre Calliclès et Socrate dans le *Gorgias*

Norme, L'idée de justice	Socrate : mieux vaut subir l'injustice que de la commettre parce que quand on la commet, on efface l'idée même de justice et on sombre dans la barbarie.
Norme de justice = Le fait	Il ne règne que le fait, la loi du plus fort N.B. : la justice athénienne lui donnera raison puisque met à mort Socrate

Quoiqu'il en soit, personne ne s'entend.

Au contraire, « la force est très reconnaissable, sans disputes » : On peut discuter pendant des heures sur la justice, quand on prend un coup de poing dans la figure, on reconnaît la force tout de suite : pas besoin d'en discuter ! On peut dire que ce qui fait la force de la force = elle peut s'imposer à la justice. En quelque sorte elle donne son contenu à la justice.

Ainsi, la définition « rendre à chacun son dû » devient « rendre au fort, à celui qui a la force ce qui lui revient » cad le pouvoir.

La justice alors, sous couvert de légalité rationnelle, n'est qu'une légitimation, une justification a posteriori.

Cf. les grandes idées morales de Robespierre ne sont que des justifications de l'utilisation de la Terreur. On ne peut sortir de la contradiction.

En ce sens, Pascal = un sceptique. Il constate que derrière les grandes idées, il n'y a que la justification du fait. Le fait seul, la force brute ne peut trouver sa justification. Mais il n'est pas un sceptique précisément parce qu'il trouve en la justice le fondement rationnel du fait. La justice n'est pas seulement la justification de la tyrannie du fait, de la violence aveugle mais elle retourne cette violence en droit en s'en servant.

d) La régulation des institutions.

Ce que veut montrer Pascal = Plutôt que de vouloir freiner les désirs, plutôt les orienter rationnellement le désir, sa force ?

Cf. : Spinoza, Traité politique, III, 7 : « La cité fondée sur la raison et dirigée par elle est celle qui est la plus puissante et relève le plus d'elle-même. »

Pas se fier à la rationalité d'un seul (le prince, le roi qui d'ailleurs est le plus soumis aux passions. Cf. peur de tous, notamment de ses conseillers, influences ext. Maximales. Cf. République pour le roi est retiré dans sa tour sous son lit, comme un moineau) ou même de tous mais à une rationalité interne, celle là même des lois qui sont votées et qui vont assurer l'efficacité d'une politique non seulement pour un seul mais pour tous puisqu'il est plus efficace de rechercher un bien commun qu'un bien particulier (sinon révolte)

Ainsi l'Etat le plus puissant serait l'Etat le plus rationnel car par la cohérence même de son action, il exprimerait la puissance de la masse qui le fonde. Et sa rationalité ne réside pas dans les décisions (de vote par exemple) seulement mais dans la structure même de l'Etat cad dans ses institutions :

TP, VI, 2 : « Les discordes donc et les séditions qui éclatent dans la Cité n'ont jamais pour effet la dissolution de la cité mais le passage d'une forme à une autre, si du moins les dissensions ne se peuvent apaiser sans changement de régime. »

Au pire, une révolution (cad changement d'un régime à un autre) n'est pas la fin de la cité mais simplement un changement. Et au plus la Cité est rationnelle dans ses institutions, au plus elle peut s'adapter, être plastique face aux critiques (même violentes). Au plus la Cité est régie par des institutions rationnelles, plus immense sera l'espace où se tient la pluralité des opinions. La cité la plus rationnelles pour Spinoza ne peut alors qu'être une cité démocratique où les désirs ne sont pas réprimés mais réorientés, tout comme les institutions, tout le dispositif légal peut changer, être modifiées sans pour autant que l'Etat soit nécessairement mis en péril.

La force est bien l'élément premier mais il est dans son intérêt, voir question de sa survie d'être guidée par la raison. Et ce principe de raison serait la justice qui, par son dispositif légal, non seulement considère la force violente comme un écart mais peut, par une rationalité en acte, rationaliser, réguler cette force brute et la faire tendre vers un bien commun.